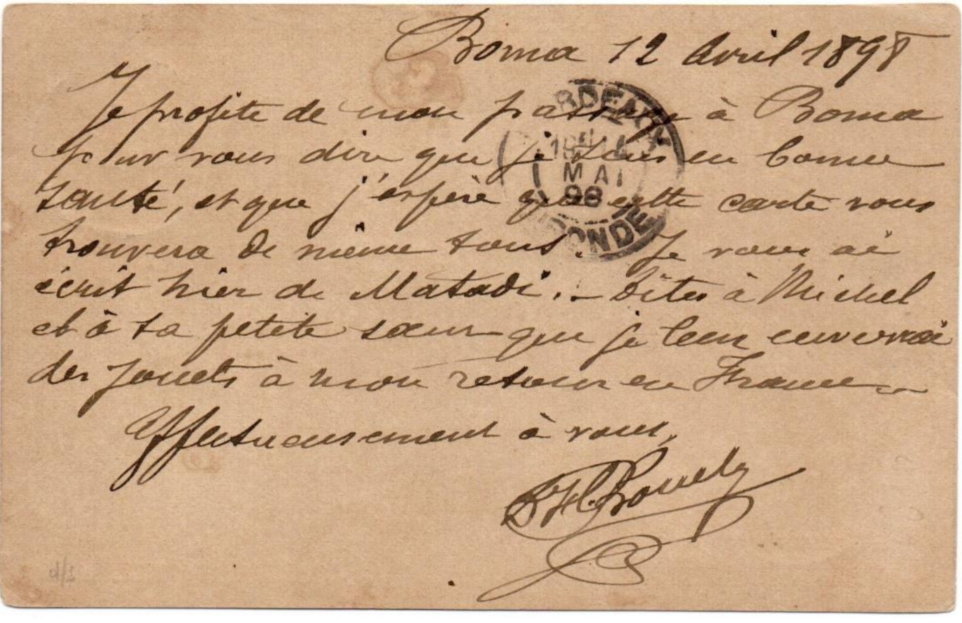


Les Congolâtres

Bulletin philatélique trimestriel
diffusé GRATUITEMENT par email sous PDF
Février – avril – août – octobre – décembre

NUMERO 63 - février 2024

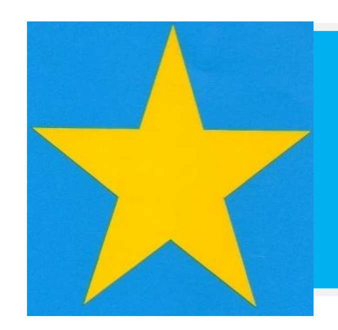




Entier postal expédié de Boma le 12 avril 1898 à destination de **Cayenne en Guyane Française** où il parvint le 23 juin 1898. Cachets de passage par Lisbonne le 12 mai et Bordeaux le 14 mai 1898.

Collection Thomas Lindekens

CONTACTS : *Thomas & Philippe* **LINDEKENS** – *lindekens.bogaerts@skynet.be*



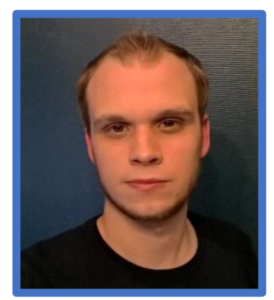
Les Congolâtres

COMITE DE REDACTION





Philippe Lindekens



Thomas Lindekens



Patrick Janssens



Luc Vander Marcken





Gerald Marriner

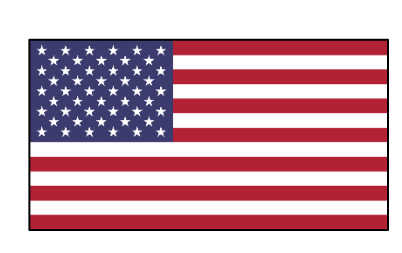


Michael Round



Jean Herreweghe
† 2018







Ken Goss



Alan Morvay

Tous les bulletins sont disponibles sur: all bulletins avialable on: alle tijdschriften zijn beschikbaar op: www.philafrica.be/CONGOLATRES

SOMMAIRE

EDITORIAL

Chers lecteurs,
Bonne lecture.

Dear readers,
Enjoy reading.



Studiegroep Belgisch Congo 2.0

We brengen jullie graag op de hoogte van de vernieuwde studiegroep Belgisch Congo. Voor een democratische bijdrage van € 10 kan je in 2024 genieten van twee digitale tijdschriften, échte naslagwerkjes met tal van interessante artikels over ons verzamelgebied en toegang tot twee, goed gestoffeerde veilingen van en door de leden. We kijken al uit om je in 2024 te ontvangen als nieuw lid van de studiegroep Belgisch Congo. Interesse? Stuur een mail naar rudi.vertommen@telenet.be en ontvang de eerste nieuwsbrief met alle relevante informatie.

Nous avons le plaisir de vous informer du renouvellement du Studiegroep Belgisch Congo. Pour une contribution démocratique de 10 €, vous pourrez profiter en 2024 de deux magazines détaillés, de véritables livrets de référence avec de nombreux articles intéressants sur notre domaine de collection et de l'accès à deux ventes aux enchères bien fournies par et de la part des membres. Nous nous réjouissons de vous accueillir en 2024 comme nouveau membre du Studiegroep Belgisch Congo. Intéressé(e) ? Envoyez un mail à rudi.vertommen@telenet.be et recevez la première lettre d'information avec toutes les informations pertinentes.

We are pleased to inform you about the renewed study group Belgian Congo. For a democratic contribution of € 10, in 2024 you will be able to enjoy two digital magazines, real reference booklets with numerous interesting articles on our field of collecting and access to two, well-furnished auctions by and from members. We look forward to welcoming you in 2024 as a new member of the Belgian Congo study group. Interested? Send a mail to rudi.vertommen@telenet.be and receive the first newsletter with all relevant information.

Le 2ème terme de Paul Costermans

Par Thomas Linekens

Le Roi Leopold II était convaincu que la diplomatie et les traités ne suffisaient pas à garantir les limites géographiques de l'Etat Indépendant du Congo. A cette époque, les Allemands contestaient la frontière Tanganika-Ruzizi. Après la révolte des soldats du Baron Dhanis, les Allemands avaient pénétré dans le territoire jusqu'à la rivière Ruzizi.



Le roi Léopold II chargea Paul Costermans d'organiser une forte occupation de cette région. Fraichement nommé au poste de Commissaire du Gouvernement, il embarqua à Naples en Italie le 7 janvier 1902 en compagnie entre autres de Mrs. Bellis et De Kemmeter.

L'itinéraire plus que probable de nos voyageurs dont le but ultime était de se rendre à Uvira (Etat Indépendant du Congo) fut donc Naples, Zanzibar, Chinde, Mandala, Blantyre, Lac Nyasa, ensuite la route de Stevenson (Stevenson Road) via Fife, Abercorn et Kalungwizi (au bord du lac Moero qui marque la frontière avec l'Etat indépendant du Congo). A noter que ce trajet est le même que celui qu'emprunte le courrier en provenance du Katanga de 1892 à 1906.

EXPLANATION OF COLOURING
British Protectorate
British South Africa Company's Territories
Boundary of Districts under Collectors and Magistrates
Capitals of Districts are underlined

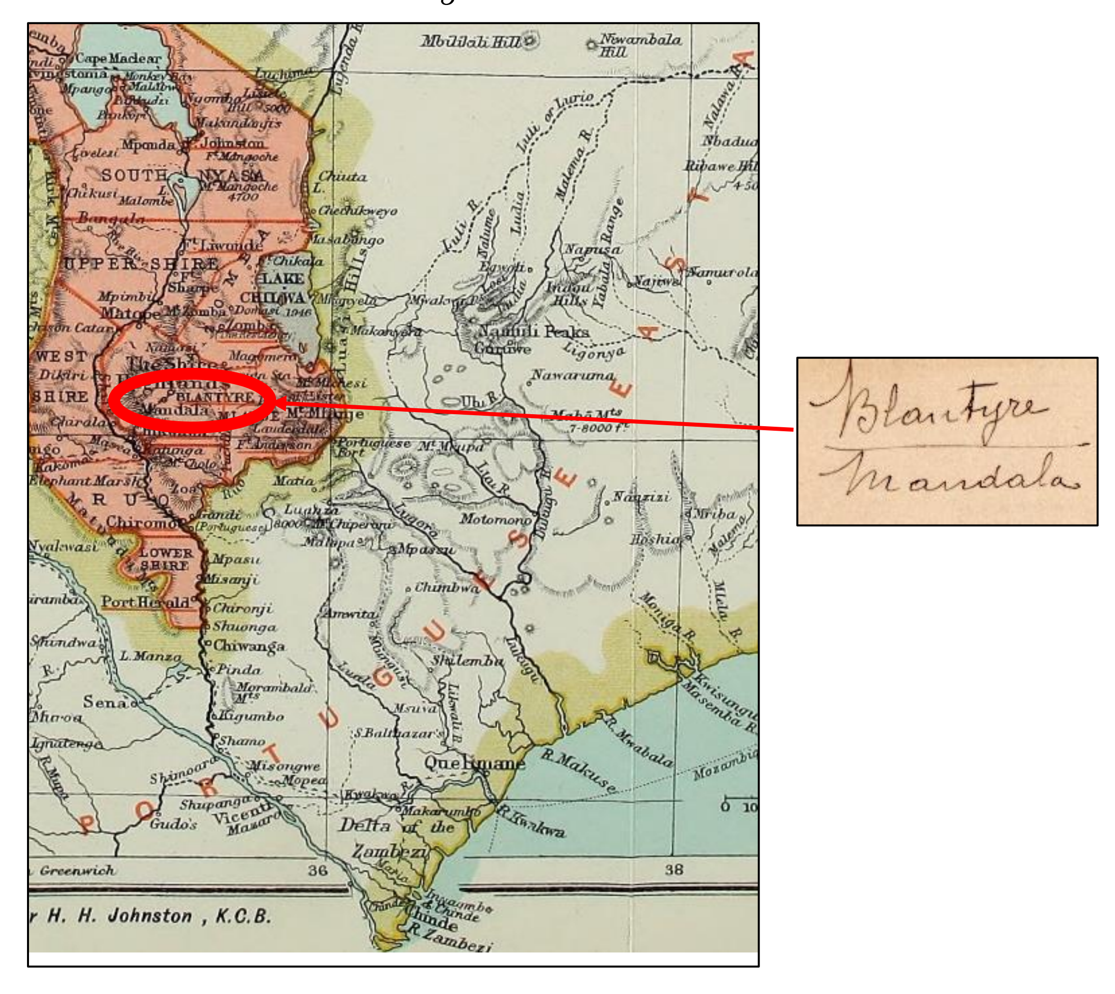
Compiled from data supplied by Sir H. H. Johnston, K.C.B.

Sur la route un peu avant le Lac Nyassa, Costermans et Bellis décidèrent d'envoyer des salutations à partir du même endroit, à savoir Mandala. Ci-dessous les deux documents qui voyagèrent eux aussi ensemble.

Entier postal écrit par Mr. Costermans à Mandala en « British Central Africa Protectorate » en mars 1902 et expédié via Blantyre (entier postal non oblitéré) à destination de Malines en Belgique où il parvint le 31 avril 1902. Cachet de passage par Zanzibar le 6 avril 1902. Cachet de facteur belge n°7.



Entier postal écrit par le docteur en médecine Bellis à Mandala en « British Central Africa Protectorate » le 18 mars 1902 et expédié de Blantyre le 18 mars 1902 à destination de Malines en Belgique où il parvint le 31 avril 1902. Cachet de passage par Zanzibar le 6 avril 1902. Cachet de facteur belge n°2.



Ils parvinrent à destination (Uvira) le 23 avril 1902, Mr. Costermans procède, conformément aux ordres du Roi-Souverain, à l'établissement d'un cordon de fortifications s'étendant de Badandana, au Nord du lac Kivu, jusqu'à Uvira sur le Tanganika. Uvira, Baraka, Luvungi, Rutshuru furent dotés de puissantes redoutes construites par le Commandant du génie De Kemmeter. Armés d'artillerie, soutenus par des garnisons importantes et bien entraînées, ces points d'appui en imposèrent aux Allemands, qui ne tentèrent plus de progresser. Costermans, qui avait remplacé le capitaine Milz au Kivu, après dix-huit mois d'un labeur fécond, remet le commandement de la région au capitaine d'Etat-Major Tombeur et rentre en Belgique le 12 septembre 1903.



Ci-dessous, écrite à nouveau par Costermans, une carte-photo (on peut y voir une colonne de (ses ?) soldats congolais).



Carte postale, écrite par Costermans à Luvungi le 19 novembre 1902, dont le timbre est annulé au passage à Stanleyville en décembre 1902, et expédié à destination de Bruxelles où elle parvint le 19 février 1903. Cachets de passage par Léopoldville le 8 janvier 1903.

Le tarif pour une carte postale n'est plus à 50c. depuis le 1er mai 1902, celui-ci est passé à 15c. Il est plus que probable que l'information n'était pas encore parvenue dans cette région reculée de l'Etat Indépendant du Congo.

Texte de la carte postale :
« *19 9bre 1902*
Salut cordial de Luvungi sur Ruzizi.
Souvenir aux camarades de la belle ...
Biens respectueusement à vous
Costermans ».

Costermans effectuera en tout trois termes. Il met fin à ses jours le 9 mars 1905 à Banana. Une cause probable a cet acte est décrite dans le site de Charles Stockmans (http://www.congoposte.be/costermans.htm) « *La campagne anti-congolaise battait son plein. Les erreurs d'administration, les fautes d'agents sont relevées et démesurément amplifiées dans certaine presse ; des abus isolés sont cités comme représentatifs d'un système. De pénibles polémiques, généralement basées sur des faits inexactement rapportés par la presse étrangère ou inspirées chez nous par des préoccupations de politique intérieure ou commerciale, divisaient l'opinion en Belgique. La charge de l'Administration congolaise, en butte à de perfides attaques, était devenue singulièrement délicate. L'attitude de certaines puissances pouvait faire croire que le destin de l'État Indépendant était à la merci d'une erreur. Costermans a dû s'en émouvoir. S'est-il exagéré la gravité des conclusions que devait contenir le Rapport de la Commission d'Enquête ? S'est-il considéré comme responsable de certains vices d'organisation et des abus qu'ils permettaient ? Ce n'est pas improbable, si l'on tient compte de son excessive nervosité. Les médecins s'étaient rendu compte de cet état pathologique et, inquiets, avaient prescrit de ne pas le laisser seul… »*.

En 1927, la ville de Bukavu au nord d'Uvira fut renommée Costermansville en l'honneur de Paul Costermans. Vingt ans plus tard, en 1947, elle redevint Bukavu.

Source : Inst. Roy. Colon. Belge, « *Biographie Coloniale Belge* », Tome I et II, 1948-1951

Taxation suisse particulière « en dehors des heures d'ouverture »

Par Philippe Lindekens
Remerciements à Bob Medland





Lettre recommandée expédiée par avion de Lisala le 10 avril 1939 à destination de Lucerne en Suisse où elle parvint le 20 avril à 7h.

Tarif

- lettre internationale (01.02.34) à 2,50 Fr par 20gr + recommandation à 2,50 Fr
- surtaxe aérienne (01.09.38) vers la Suisse (Europe) à 3,50 Fr par 5

Affranchissement correct à 8,50Fr

Le facteur n'ayant pas pu recueillir la signature lors de sa tournée de livraison, a laissé un message dans la boîte aux lettres du destinataire, lui conseillant de le récupérer au guichet de la poste et a ajouté une mention sur la lettre « Avis 20.IV » (= avisé le 20 avril).

De toute évidence, le destinataire s'est présenté au bureau de poste le soir, alors qu'il s'agissait d'un service « en dehors des heures d'ouverture » pour lequel il y avait des frais de 20 centimes. Le timbre suisse représentant le paiement de ce montant est oblitéré le même jour à 21 heures.



Un autre exemple d'une lettre recommandée expédié de Sopron 1 en Hongrie le 14 novembre 1948 à destination de Zurich avec un paiement de frais d'un service « en dehors des heures d'ouverture » à 40c (évolution des frais lié à ce service) également annulé à 21h. (Collection Bob Medland)

Marques étrangères sur les timbres de la 1ère et de la 2ème émissions et sur entiers postaux n°1 à 13 du catalogue Stibbe

Par Thomas Lindekens

On trouve de temps en temps des marques postales ou des oblitérations étrangères sur des timbres de la 1ère et de la 2ème émission de l'Etat Indépendant du Congo (n°1 à 13 du COB) et de leurs entiers postaux (n°1 à 13 du catalogue Stibbe).

Comment expliquer qu'un timbre de l'Etat Indépendant du Congo soit revêtu d'une marque étrangère ? Bien souvent, l'explication est assez simple, le timbre n'ayant pas été oblitéré au départ le fut lors de son acheminement.

Le cas le plus fréquent est donc l'annulation du timbre non oblitéré lors d'une escale ou lors d'un transit. Un autre cas est celui de l'annulation du timbre non oblitéré à l'arrivée, posté à bord d'un navire, … ou encore un timbre mal ou faiblement oblitéré.

On verra aussi le cas des entiers postaux doubles dont la réponse a été correctement utilisée, c'est-à-dire expédiée vers le Congo.

Timbres de la 1ère émission de l'Etat Indépendant du Congo de 1886 avec oblitérations étrangères



50c. réséda
avec oblitération britannique « 466 »
de Liverpool.



5Fr. lilas
avec oblitération britannique « 466 »
de Liverpool + signature à l'encre.



50c. réséda avec oblitération « CORREIO 9EST. 87 LISBOA ». Lisbonne (au Portugal) était une escale pour la plupart des compagnies maritimes, pas forcément portugaises, assurant la liaison Europe-Congo.



50c. réséda avec oblitération « FUNCHAL 8 MAR 86 ».






10c. rose et 25c. bleu avec oblitération « LOANGO – GABON FR. – 11 mars 88 »
à l'encre noirâtre (typique dans ce pays durant cette période).

Timbres de la 2ème émission de l'Etat Indépendant du Congo de 1887 avec oblitérations étrangères




50c. brun-rouge avec oblitération française partielle
« UNION-PAYS D'OUTREMER – LE HAVRE ».






10c. rose et 50c. brun-rouge avec oblitération belge
« OUTRE MER – PAR ANVERS ».



50c. brun-rouge
avec oblitération britannique
« 498 » + Manchester.



25c. bleu
avec oblitération britannique
« F.B. » + (Foreign Branch).



50c. brun-rouge
avec oblitération britannique
« LONDON AP. 20 93 ».

50c. brun-rouge avec oblitération
« CORREIO ?? MAI 89 LISBOA ».







50c. brun-rouge annulé par la « roulette » belge, il s'agit ici de l'application stricte du règlement belge pour l'oblitération des timbres étranger (sur courrier) parvenu en Belgique non oblitéré

Entiers postaux n°1 à 13 du catalogue Stibbe avec oblitérations étrangères

Comme dit plus haut, il est tout à fait possible qu'un entier postal ne soit pas oblitéré au départ. Ci-dessous un exemple encore plus étonnant d'un entier pas du tout oblitéré.



Entier postal à15c., n°11 du catalogue Stibbe, écrit et expédié de Léopoldville en septembre 1896 à destination de Molenbeek St Jean (Bruxelles en Belgique) et qui ne porte aucun cachet de l'Etat Indépendant du Congo. Il n'a reçu qu'un cachet de transit à Bruxelles 1 le 11 octobre 1896. Cachet de facteur belge n°77. Remarquons ici que le postier belge aurait dû oblitérer le timbre de l'entier postal à l'aide « de la roulette » comme vu, plus haut sur cette page, sur le timbre à 50c. brun-rouge.



Entier postal, n°5 du catalogue Stibbe, écrit à Banana le 1er novembre 1890, cachet au verso de Banana le 17 et 18 novembre sans oblitérer le timbre, à destination de Dresden en Allemagne où il parvint le 13 décembre 1890. L'entier fut oblitéré au passage à Lisbonne au Portugal le 11 décembre 1890. L'entier postal fut probablement embarqué à bord du paquebot « Cazengo » de la compagnie portugaise « Empreza Nacional ».



Entier postal, n°11 du catalogue Stibbe, écrit et expédié du Congo et oblitéré au passage par Lisbonne au Portugal le 10 mai 1893 à destination de Gand en Belgique où il parvint le 15 mai 1893. Cachet de facteur belge n°18. L'entier postal fut probablement embarqué à bord du paquebot « S. Thome » de la compagnie portugaise « Empreza Nacional » parti de Banana le 17 avril 1893.

Une autre possibilité, pour avoir une oblitération étrangère sur un courrier, est celle d'un courrier posté à bord d'un paquebot. Comme la carte ci-dessous.



Entier postal, n°5 du catalogue Stibbe, écrit à bord du bateau « V. Maceio »de la ligne française « Loango à Bordeaux L.L. n°2 », cachet oblitérant du 21 octobre 1889, à destination d'Anvers en Belgique où il parvint le 21 novembre 1889. Cachet de facteur belge n°10.

Les timbres des deux premières émissions et les entiers postaux n°1 à 13 ré-oblitéré au passage dans un pays étranger.

Certains timbres mal oblitérés au départ étaient aussi parfois réoblitérés selon l'appréciation de l'agent postal étranger. Ou tout simplement, ce dernier n'a pas fait attention et a apposé son cachet complètement ou partiellement sur le timbre du Congo.



5Fr. violet
avec oblitération congolaise
BOMA
et cachet de facteur belge n°33.



5c. vert-jaune
avec oblitération congolaise
LEOPOLDVILLE
et cachet belge
« BRUXELLES
25 JANV 1893 ».



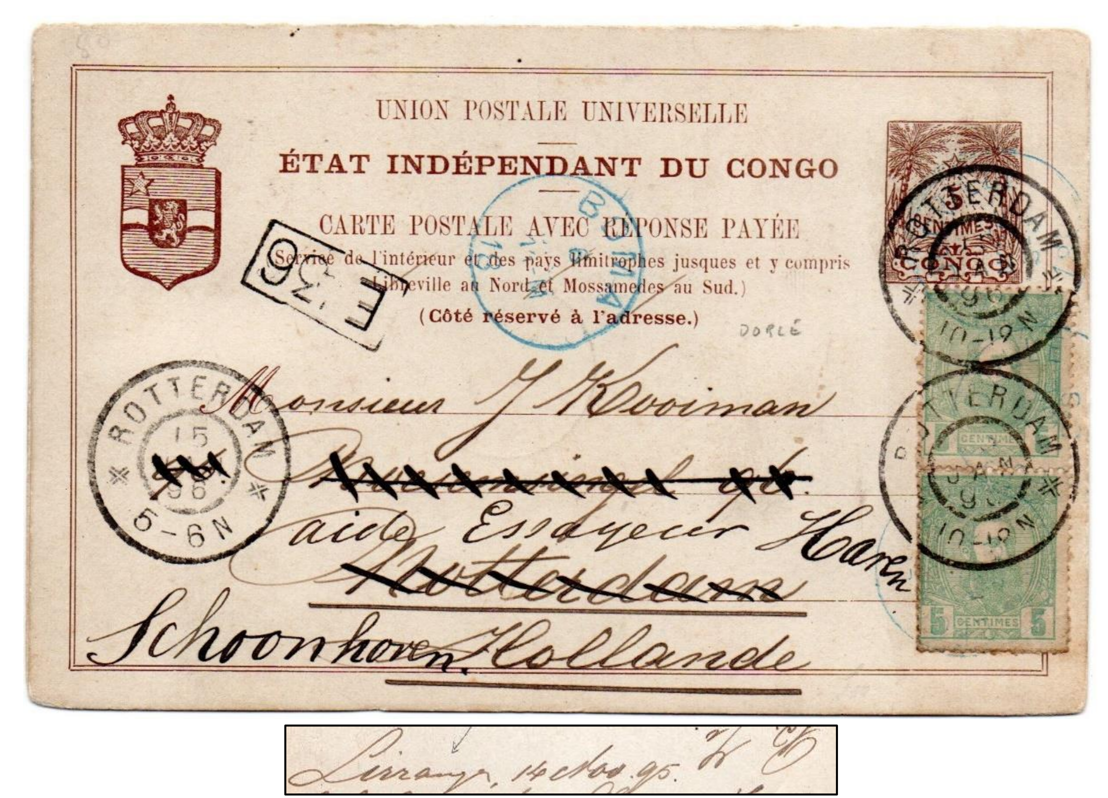
50c. brun-rouge
avec oblitération congolaise
BOMA
et cachet suédois
(ville ?) du 28 juillet 1894



Entier postal à 10c., n°10 du catalogue Stibbe, avec un timbre à 5c. vert-jaune, expédié de Boma le 6 juin 1893 à destination d'Ixelles à Bruxelles en Belgique où il parvint le 17 juillet 1893. Cachet de facteur belge n°100. Le 5c. vert-jaune a été partiellement ré-oblitéré à Bruxelles. On peut imaginer dans ce cas-ci que c'est involontaire de la part du postier car le cachet de Boma oblitère parfaitement le timbre à 5c.



Entier postal, n°11 du catalogue Stibbe, écrit à la colonie St Marie le 11 avril 1894 et expédié de Léopoldville le 13 avril 1894 à destination d'Enghien en Belgique où il parvint le 28 mai 1894. L'entier postal a été ré-oblitéré à Enghien sans aucune raison. Il fut ensuite redirigé vers Ottignies où il parvint le même jour au soir.



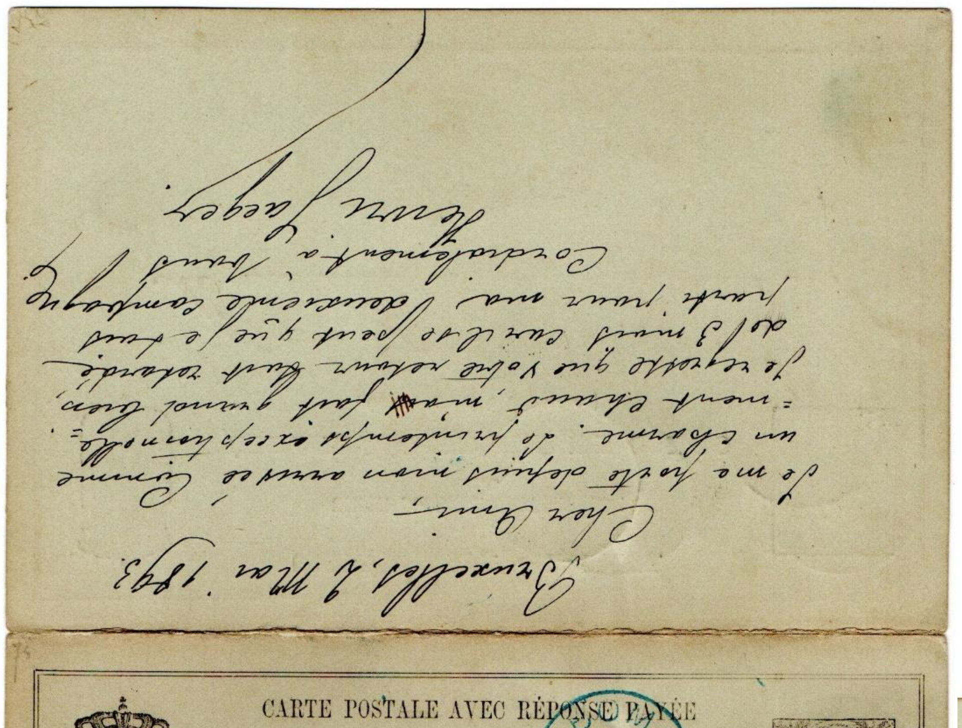
Entier postal à 5c., double n°6 du catalogue Stibbe, avec deux timbre à 5c.vert, écrit à Liranga le 14 novembre 1895 et annulé au passage par Léopoldville le 23 novembre 1895 à destination de Rotterdam aux Pays-Bas où il parvint le 15 janvier 1896. Cachet de passage par Boma le 6 décembre 1895. Cachet de facteur néerlandais E36. A Rotterdam aux Pays-Bas, il fut redirigé vers Schoonhoven où il parvint le 16 janvier 1896. L'entier postal a été ré-oblitéré au passage à Rotterdam, oblitérations de Léopoldville jugé probablement trop faible par le postier néerlandais.

Les volets réponses des entiers postaux, expédiés de l'étranger

On parlera ici d'entier double prévu pour l'international dont le volet réponse a été expédié (détaché ou attenant encore au volet demande ce qui pour rappel ne change strictement rien) d'un autre pays vers le Congo. Dans ce cas-ci, l'entier postal du Congo doit obligatoirement être oblitéré par un cachet étranger.

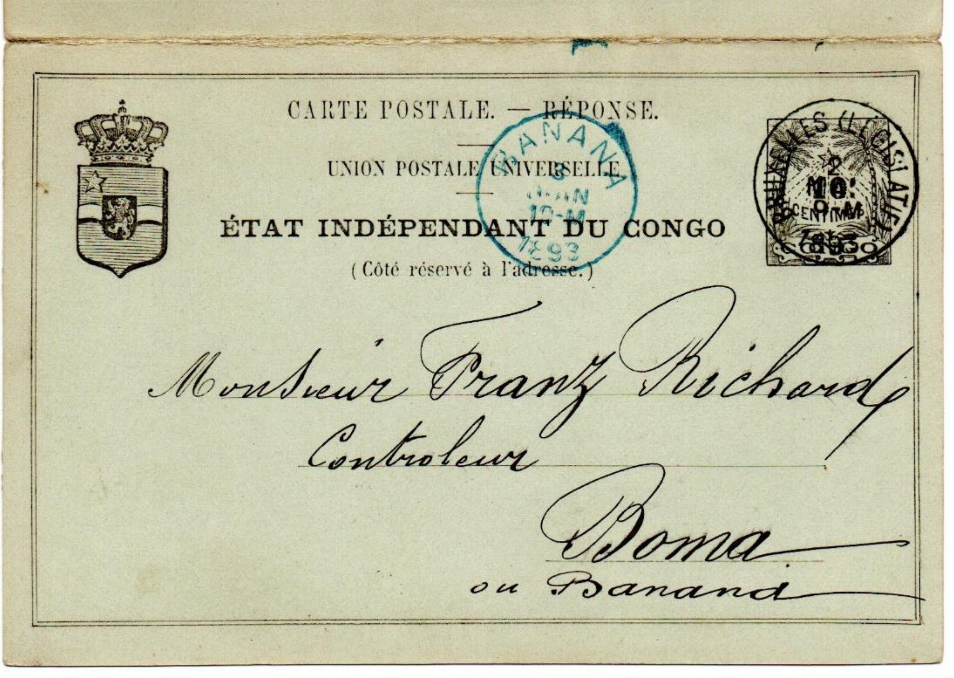


Entier postal volet réponse à 10c., n°7 du catalogue Stibbe, expédié de Bruxelles-Est en Belgique le 29 juillet 1892 à destination de Mobeka dans l'Etat Indépendant du Congo. Cachet de passage par Banana en août 1892 et Boma le 30 août 1892.





Entier postal double (n°7 du catalogue Stibbe), volet demande, expédié de Boma le 9 mars 1893 à destination de Bruxelles en Belgique où il parvint le 12 avril 1893. Cachets de passage par Boma le 10 et le 13 mars (attente d'un bateau en partance pour l'Europe).



Volet réponse expédié de Bruxelles le 2 mai 1893 à destination de Banana où il parvint le 3 juin 1893.



Entier postal volet réponse, n°7 du catalogue Stibbe à 10c, expédié d'Anthee en Belgique le 12 novembre 1894 à destination de Shinkakassa (Boma) au Congo où il parvint le 15 décembre 1894. Cachet de passage par Banana en décembre 1894.



Entier postal volet réponse à 10c., n°13 du catalogue Stibbe, expédié de Bruxelles (midi) le 20 mars 1897 à destination du Chef de poste à Bomokandi / Haut Uellé / Etat Indépendant du Congo. Cachet de passage par Boma le 18 avril 1897 et Léopoldville le 10 mai 1897. Le destinataire étant malheureusement décédé, l'entier postal fut retourné à l'expéditeur. Apposition de la griffes congolaises bleues « DÉCÉDÉ » et « REBUT ». L'entier repart de Boma le 25 octobre 1897 à destination de la Belgique, à l'arrivée il est revêtu de la griffe bilingue « DÉCÉDÉ FAMILLE PREVENUE /… ».

Entier postal volet réponse à 10c., n°13 du catalogue Stibbe, expédié de Verviers en Belgique le 19 janvier 1897 à destination de Kinshasa dans l'Etat Indépendant du Congo. Cachet de passages par Banana le 11 février, Boma le 12 février et Léopoldville le 23 février 1897.



Entier postal double (n°13 du catalogue Stibbe), volet demande, expédié de Zobé le 10 février 1898 à destination de Landana en Angola où il parvint le 12 février 1898.

Volet réponse expédié de Landana en Angola le 2 mai 1898 à destination de Zobé où il parvint le 4 mai 1898.

Entier postal double (n°13 du catalogue Stibbe), volet demande, expédié de Boma le 17 mars 1898 à destination de Bruxelles en Belgique où il parvint le 13 avril 1895. Cachet de facteur belge n°94.





Volet réponse expédié de Bruxelles le 18 avril 1895 à destination de Boma dans l'Etat Indépendant du Congo. Cachet de passage par Banana le 14 mai 1895.

Belgian-Congolese Military Cooperation
Coopération militaire belgo-congolaise

Par Marc Parren

At the time of independence in 1960 the relationship between Congo and Belgium was tense. During the Congo crisis, Mobutu, serving as chief of staff of the army and supported by Belgium and the United States, deposed the nationalist government of Patrice Lumumba in 1960. Mobutu then installed a government that later arranged for Lumumba's execution in 1961. Mobutu continued to lead the country's armed forces until he took power directly in a second coup in 1965. Mobutu surrounded himself with Belgian officers and in 1964 Belgium and Congo signed their first PPM-agreement, where PPM stands for 'Programme de Partneriat Militaire' or 'Military Partnership Programme'.
Au moment de l'indépendance en 1960, les relations entre le Congo et la Belgique étaient tendues. Pendant la crise du Congo, Mobutu, chef d'état-major de l'armée et soutenu par la Belgique et les États-Unis, déposa le gouvernement nationaliste de Patrice Lumumba en 1960 et installa un gouvernement qui ensuite organisa l'exécution de Lumumba en 1961. Mobutu a continué à diriger les forces armées du pays jusqu'à ce qu'il prenne directement le pouvoir lors d'un deuxième coup d'État en 1965. Mobutu s'entoura d'officiers belges et en 1964 la Belgique et le Congo signèrent leur premier accord PPM, où PPM signifie « Programme de Partenariat Militaire ».

In 1964 lieutenant Gaston Bebronne departed for Kota Koli, Congo assigned by the Belgian government to start a camp to train Congolese commandos. He established a base on the ground including a landing strip for brand new C130 transport airplanes. Not long after he was followed by drill sergeants of the Belgian commandos from Marche-Les-Dames, Belgium to train Congolese commandos. Mobutu wanted to have his own elite unit that he could direct at any time.
En 1964, le lieutenant Gaston Bebronne part pour Kota Koli, au Congo, chargé par le gouvernement belge d'installer un camp d'entraînement des commandos congolais. Il établit une base au sol comprenant une piste d'atterrissage pour les tout nouveaux avions de transport C130. Peu de temps après, il fut suivi par des sergents instructeurs des commandos belges de Marche-Les-Dames, en Belgique, pour entraîner les commandos congolais. Mobutu souhaitait disposer de sa propre unité d'élite qu'il pourrait diriger à tout moment.

This cooperation lasted until 1990 when Belgium temporarily suspended it. That year the diplomatic relations between the two countries were suspended after the massacre of students at the University of Lubumbashi. After the disappearance of Mobutu from the political scene in Congo in 1997, Belgium did not resume the PPM cooperation. It was not until 2003 with the inter-Congolese agreements signed in Sun City, South Africa that the military cooperation resumed under President Joseph Kabila. Here I can show a cover posted in Congo by a member of the 2nd Battalion of the Commandos that trained the 1st Brigade in Kisangani (PPM Congo Avenir) at the time and which was cancelled 26 April 2004 in Brussels (Fig. 1). Only two days later a coup d'état attempt took place and failed, most likely organized by supporters of Mobutu.
Cette coopération a duré jusqu'en 1990, date à laquelle la Belgique l'a temporairement suspendue. Cette année-là, les relations diplomatiques entre les deux pays furent suspendues après le massacre des étudiants de l'Université de Lubumbashi. Après la disparition de Mobutu de la scène politique congolaise en 1997, la Belgique n'a pas repris la coopération du PPM. Il faudra attendre 2003 avec les accords intercongolais signés à Sun City en Afrique du Sud pour que la coopération militaire reprenne sous le président Joseph Kabila. Je peux montrer ici une lettre postée au Congo par un membre du 2e Bataillon des Commandos qui entraînait alors la 1re Brigade à Kisangani (PPM Congo Avenir) et qui a été oblitérée le 26 avril 2004 à Bruxelles (Fig. 1). Deux jours plus tard seulement, une tentative de coup d'État a eu lieu et a échoué, probablement organisée par des partisans de Mobutu.

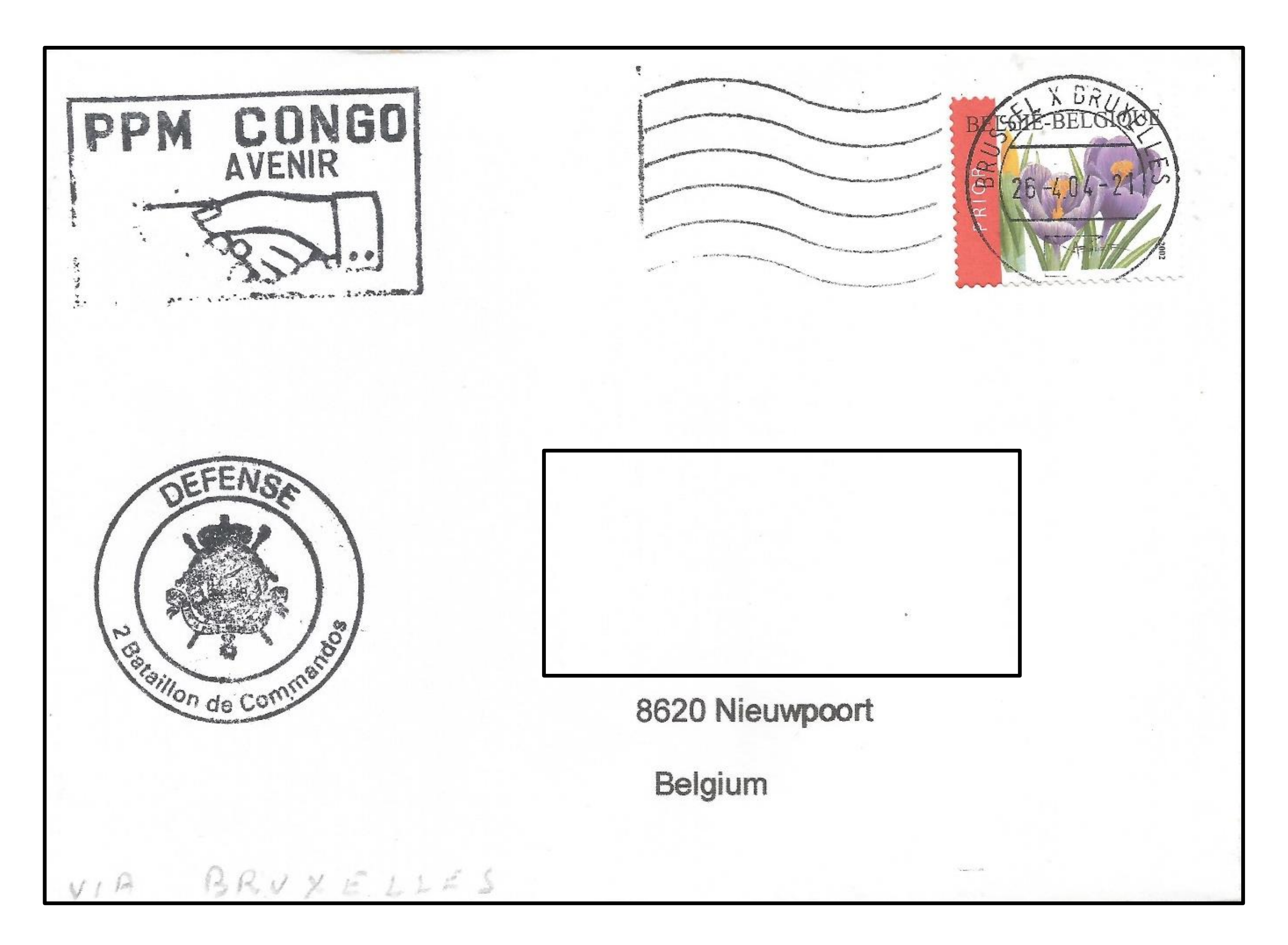


Fig. 1. Cover cancelled 26 April 2004 in Brussels sent by a member of the 2nd Battalion of the Commandos forming part of Operation ‘PPM Congo Avenir’ training the 1st Brigade in Kisangani, Congo.

Fig. 1. Lettre oblitérée le 26 avril 2004 à Bruxelles envoyée par un membre du 2ème Bataillon des Commandos faisant partie de l'Opération « PPM Congo Avenir » entraînant la 1ère Brigade à Kisangani, Congo.

Sources:

https://vosnet.org/index.php/militaire-operaties-zijn-lang-niet-altijd-humanitair / assessed 7 October 2018

Georges, Marc (2015). Programme de partenariat militaire entre la Belgique et la République démocratique du Congo : la formation des bataillons FARDC de réaction rapide. Revue Militair Belge 11 : 79-89

French Cameroun World War II Censorship on Belgian Colonies Mail
La censure du Cameroun français sur le courrier des colonies belges

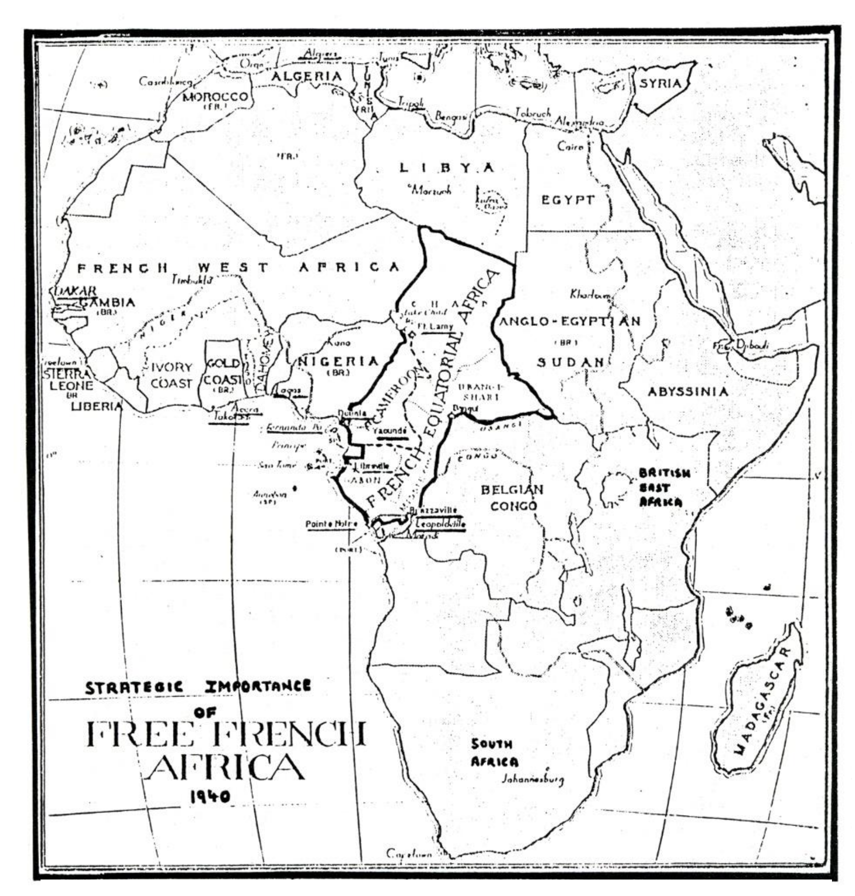
Par Alan Morvay

Introduction

To understand French Cameroun postal censorship and control, it is important to understand the geography, the politics, and the events of the region during World War II.

French Cameroun is located to the southeast of Nigeria and the British Cameroons, a narrow strip of land awarded to the British after World War I by the League of Nations and administered as part of Nigeria. The territory is bordered on the east by Chad and Ubangi-Chari and on the south by Middle Congo, Gabon, and Spanish Guinea. The Gulf of Guinea is located to the west. See Map 1.

Pour comprendre la censure et le contrôle postal du Cameroun français, il est important de comprendre la géographie, la politique et les événements de la région pendant la Seconde Guerre mondiale.



Map 1. – Carte géographique 1

Le Cameroun français est situé au sud-est du Nigeria et du Cameroun britannique, une étroite bande de terre attribuée aux Britanniques après la Première Guerre mondiale par la Société des Nations et administrée dans le cadre du Nigeria. Le territoire est bordé à l'est par le Tchad et l'Oubangui-Chari et au sud par le Moyen Congo, le Gabon et la Guinée espagnole. Le golfe de Guinée est situé à l'ouest. Voir la carte 1.

At the beginning of World War II, French Cameroun had a number of German residents. All were interned and, shortly after the fall of France in June 1940, they were transferred to British authorities in Nigeria and ultimately were interned in Jamaica.

After the fall of France and the formation of the Vichy government, Charles de Gaulle's Free French movement in London wanted to rally the French colonies but lacked colonial experience. The British helped plan the attacks to free the French colonies and financed them with an £80,000 loan. Supplies also came from the USA. The Free French maintained working relationships with British authorities in the Gambia, Sierra Leone, Gold Coast, and Nigeria, all of which were very supportive of the movement.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, le Cameroun français comptait un certain nombre de résidents allemands. Tous furent internés et, peu après la chute de la France en juin 1940, ils furent transférés aux autorités britanniques au Nigeria et finalement internés en Jamaïque.

Après la chute de la France et la formation du gouvernement de Vichy, le mouvement de la France libre de Charles de Gaulle à Londres souhaitait rallier les colonies françaises mais manquait d'expérience coloniale. Les Britanniques ont aidé à planifier les attaques pour libérer les colonies françaises et les ont financées avec un prêt de 80 000 £. Les fournitures provenaient également des États-Unis. Les Français Libres entretenaient des relations de travail avec les autorités britanniques en Gambie, en Sierra Leone, au Ghana et au Nigeria, celles-ci soutenaient toutes beaucoup le mouvement.

In Cameroun and French Equatorial Africa (AEF) some French residents supported the Vichy government, but many, primarily merchants and businessmen, supported the Free French for economic and other reasons. Between August 26 and August 28, 1940 the allegiance of French Cameroun and most of AEF switched from Vichy to the Free French. On August 26, Chad governor Félix Éboué and Lieutenant-Colonel Pierra marched and entered Fort Lamy's city hall to announce that the territories of Chad and the troops that protect them were now working with de Gaulle's Free French forces. On the night of August 26, a party of 22 Frenchmen (plus paddlers from Calabar, Nigeria) led by Colonel Leclerc travelled by canoe from Tiko, in the British Cameroons, arriving in Douala on the morning of August 27, where Leclerc declared Cameroun for Free France. Later that day they travelled by rail to Yaoundé and deposed Richard Brunot, the High Commissioner for Cameroun. On August 27, Ubangi joined the Free French and, on August 28, Colonel de Larminat crossed the Congo River from Leopoldville to Brazzaville to bring the Middle Congo into the Free French fold. The events of August 26-28, 1940 were referred to as the Three Glorious Days. Brazzaville was declared the capital of Free France.

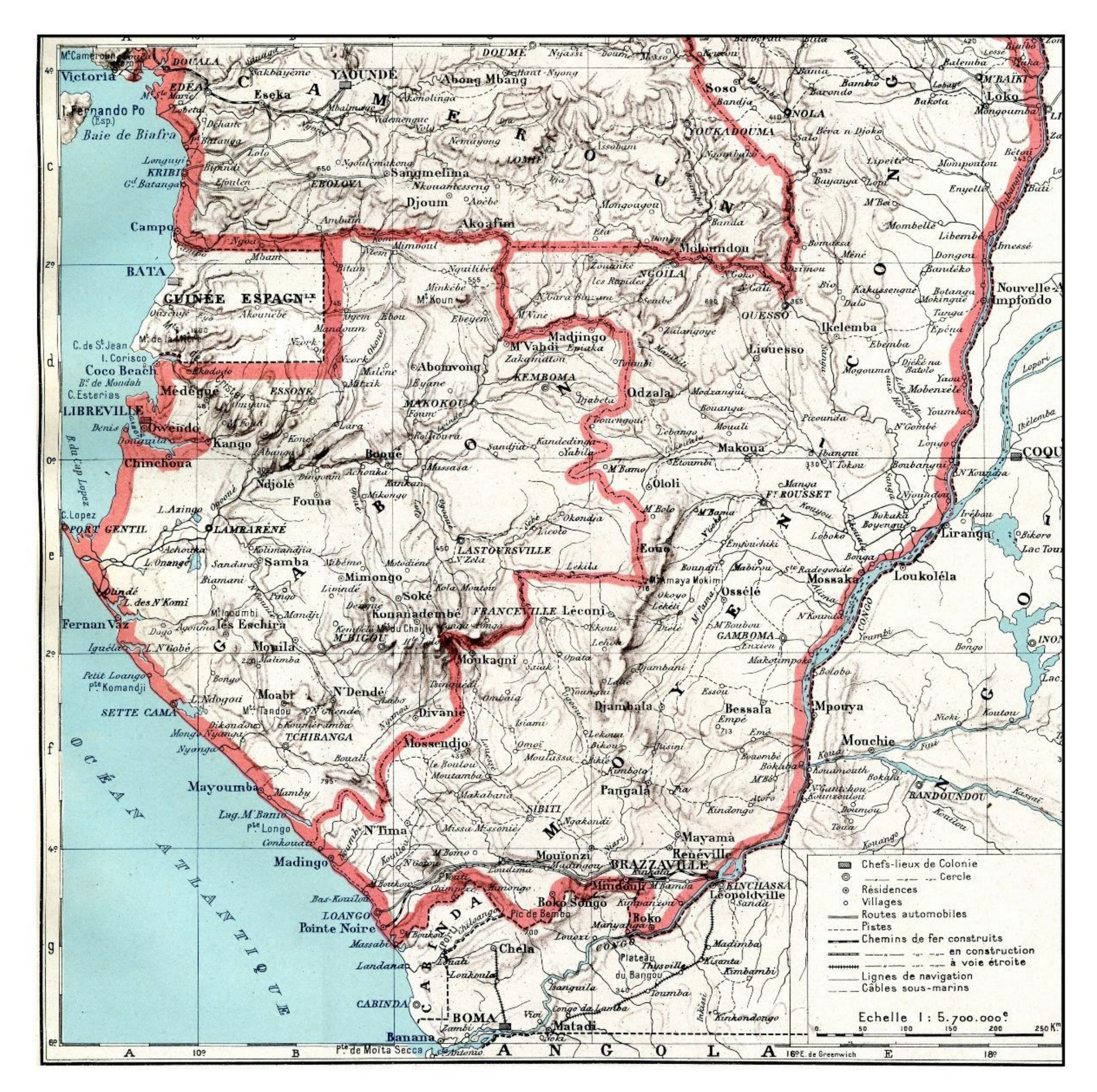
Au Cameroun et en Afrique équatoriale française (AEF), certains résidents français ont soutenu le gouvernement de Vichy, mais beaucoup, principalement des commerçants et des hommes d'affaires, ont soutenu la France libre pour des raisons économiques et autres. Entre le 26 et le 28 août 1940, l'allégeance du Cameroun français et de la majeure partie de l'AEF passa de Vichy aux Français Libres. Le 26 août, le gouverneur du Tchad, Félix Éboué, et le lieutenant-colonel Pierra ont défilé et sont entrés dans la mairie de Fort Lamy pour annoncer que les territoires du Tchad et les troupes qui les protègent travaillaient désormais avec les Forces françaises libres de de Gaulle. Dans la nuit du 26 août, un groupe de 22 Français (plus des pagayeurs de Calabar, Nigeria) dirigé par le colonel Leclerc a voyagé en canoë depuis Tiko, au Cameroun britannique, pour arriver à Douala le matin du 27 août, où Leclerc a déclaré que le Cameroun ralliait La France libre. Plus tard dans la journée, se rendant en train à Yaoundé, ils ont déposé Richard Brunot, le haut-commissaire du Cameroun. Le 27 août, l'Oubangui rejoint les Français Libres et, le 28 août, le colonel de Larminat traverse le fleuve Congo de Léopoldville à Brazzaville pour amener le Moyen Congo dans le giron de la France Libre. Les événements du 26 au 28 août 1940 étaient appelés les Trois Glorieuses. Brazzaville est déclarée capitale de la France Libre.

After a brief military campaign from October 27 to November 12, 1940, Gabon, the remaining territory comprising AEF, was brought under the Free French umbrella.

With war with Germany imminent, on August 25, 1939, Richard Brunot had instituted postal and telegraph control commissions at Douala (Commission A) and Yaoundé (Commission B). A circular CONTROLE POSTALE cachet was applied to indicate that the item had been passed by the censor. Mail was opened and censored at these two locations. The resealing tape was tied to the envelope with an oval OUVERT PAR L'AUTORITE MILITAIRE cachet. This oval cachet was a standard device also used in AEF and elsewhere in the French colonies. Shortly thereafter, authority was granted to local officials to control and censor mail that did not transit the control commissions at Douala or Yaoundé. This led to a plethora of local control cachets and markings.

Après une brève campagne militaire du 27 octobre au 12 novembre 1940, le Gabon, le dernier territoire de l'AEF, fut placé sous l'égide de la France libre.

A l'approche de la guerre avec l'Allemagne, le 25 août 1939, Richard Brunot avait institué des commissions de contrôle des postes et télégraphes à Douala (Commission A) et Yaoundé (Commission B). Un cachet circulaire CONTROLE POSTALE a été appliqué pour indiquer que le document avait été censuré. Le courrier a été ouvert et censuré à ces deux endroits. La bande de fermeture était revêtue d'un cachet ovale OUVERT PAR L'AUTORITE MILITAIRE. Ce cachet ovale était une marque utilisée dans l'AEF et d'autres colonies françaises. Peu de temps après, l'autorisation a été accordée aux autorités locales pour contrôler et censurer le courrier qui ne transitait pas par les commissions de contrôle de Douala ou de Yaoundé. Cela a conduit à une pléthore de cachets et de marques de contrôle local.



Belgian colonies mail to and from French Cameroun passed through AEF (see Map 2). The mail between Brazzaville and Yaoundé traveled by road once a week in each direction and air mail travelled overland from Brazzaville to Pointe-Noire, thence by air to Douala, where the airport was located.

To give the reader a broader view of censorship and control marks, in this article, I will show what Cameroun censorship is possible and not possible to find on Belgian colonies mail.

Map 2. – Carte géographique 2

Le courrier des colonies belges à destination et en provenance du Cameroun français transitait par l'AEF (voir carte 2). Le courrier entre Brazzaville et Yaoundé voyageait par route une fois par semaine dans chaque direction et le courrier aérien voyageait d'abord par voie terrestre de Brazzaville à Pointe-Noire, rt de là par avion jusqu'à Douala au Cameroun, où se trouvait l'aéroport.

Afin de donner au lecteur une vision plus large de la censure et des marques de contrôle, je montrerai dans cet article ce qu'il est possible et impossible de trouver au Cameroun sur le courrier des colonies belges.

Resealing Tape
Bande de fermeture

In his book, *Facets of Cameroun in Wartime*, R.J. Maddocks identified five different types of censor tape used in Cameroun.

Dans son livre, *Facets of Cameroun in Wartime*, R.J. Maddocks a identifié cinq types différents de bandes de censure utilisées au Cameroun.

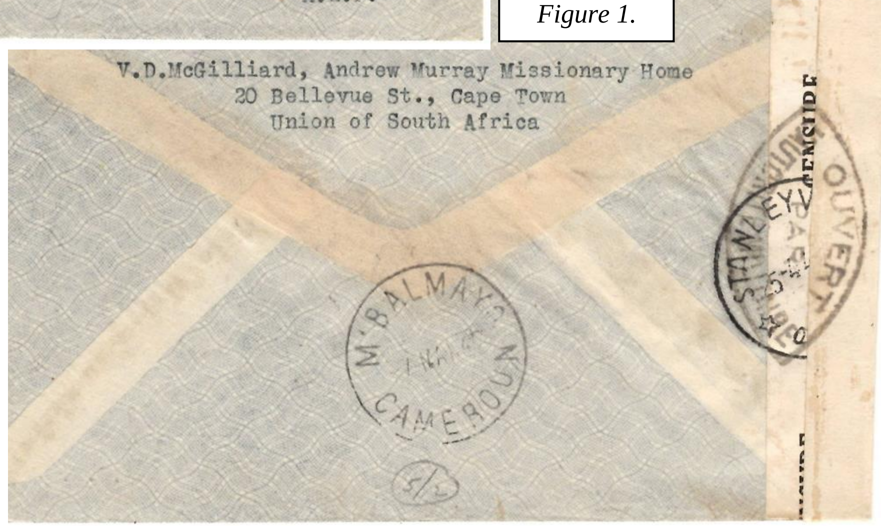
1. CONTROLE POSTAL MILITAIRE
   This was the most commonly used censor tape. It appears in white, off-white, yellow, beige/light brown, and brown. There are three basic groups in which Maddocks identified 20 different variations in size, type, spacing between letters and words, as well as the length of the imprint.
   C'était la bande de censure la plus couramment utilisée. Elle apparaît en blanc, blanc cassé, jaune, beige/marron clair et marron. Il existe trois groupes de base dans lesquels Maddocks a identifié 20 variations différentes en termes de taille, de caractères, d'espacement entre les lettres et les mots, ainsi que de longueur de l'empreinte.

   A. 92½ - 96 mm in length. This is the most commonly used censor tape of these three groups. Maddocks identified 13 variations. This group of censor tapes is the only size shown in this article on Belgian colonies mail.
      92½ - 96 mm de longueur. Il s'agit de la bande de censure la plus couramment utilisée parmi ces trois groupes. Maddocks a identifié 13 variantes. Ce groupe de bandes de censure est la seule talle présentée dans cet article sur le courrier des colonies belges.



The April 25, 1942 Stanleyville to Cameroun cover in Figure 1 has a white Cameroun censor tape covering a Belgian Congo censor tape, a Cameroun oval resealing cachet, two Commission A control marks, a Belgian Congo 4 censor mark, and a May 7, 1942 M'Balmayo transit cancel.

Figure 1.



Lettre du 25 avril 1942 entre Stanleyville et le Cameroun (figure 1) comportant une bande de censure blanche du Cameroun couvrant une bande de censure du Congo belge, un cachet ovale de la censure militaire du Cameroun, deux marques de contrôle de la Commission A, une marque 4 de censeur du Congo belge et une oblitération de transit de M'Balmayo datée du 7 mai 1942.





The June 26, 1944 cover in Figure 2, posted at Yaoundé to Belgian Congo, has a beige/light brown censor tape, a Commission A control mark, a July 7, 1944 Leopoldville transit cancel, and a July 13, 1944 Irumu receiving cancel.

Lettre du 26 juin 1944 (figure 2), postée à Yaoundé à destination du Congo belge, avec une bande de censure beige/marron clair, une marque de contrôle de la Commission A, une oblitération de transit à Léopoldville du 7 juillet 1944 et un cachet d'arrivée à Irumu du 13 juillet 1944.

Figure 2.

B. 80 mm in length. This is a fairly common censor tape which should appear on some Belgian Colonies mail. An example of this tape is shown in Figure 3.

B. 80 mm de longueur. Il s'agit d'une bande de censure assez courante qui devrait apparaître sur certains courriers des Colonies belges. Un exemple de cette bande est présenté à la figure 3.

CONTROLE POSTAL MILITAIRE

Figure 3.

C. 113 mm in length. This is a scarce censor tape which probably does not appear on Belgian Colonies mail. An example of this tape is shown in Figure 4.

C. 113 mm de longueur. Il s'agit d'une bande (rare) de censure qui n'apparaît probablement pas sur le courrier des Colonies belges. Un exemple de cette bande est présenté à la figure 4.

CONTROLE POSTAL MILITAIRE

Figure 4.

2. <u>AFRIQUE EQUATORIALE FRANCAISE ET CAMEROUN / CONTROLE POSTAL</u>

This censor tape was used primarily in AEF but, in late 1944 and 1945, also in Cameroun, when supplies of other tape were exhausted. There are variations of this tape. The Ouvert par l'Autorite Militaire oval cachet was often applied to censor tapes from both countries.

Cette bande de censure fut principalement utilisée dans l'AEF mais, à la fin de 1944 et en 1945, également au Cameroun, lorsque les réserves d'autres bandes furent épuisées. Il existe des variantes de cette bande. Le cachet ovale Ouvert par l'Autorite Militaire était souvent appliqué aux bandes de censure des deux territoires.

The February 28, 1945 Leopoldville to Cameroun cover in Figure 5 has this censor tape over a Belgian Congo censor tape, an oval resealing cachet, an AEF Commission A control mark, and a circle A1 reader's cachet (discussed below). This cover has a March 1, 1945 Leopoldville transit cancel, and March 1, 1945 Brazzaville transit cancel, a March 31, 1945 Yaoundé transit cancel, and an April 2, 1945 Eseka receiving cancel.

Lettre du 28 février 1945 de Léopoldville à destination du Cameroun (figure 5) avec cette bande de censure au-dessus d'une bande de censure du Congo belge, un cachet ovale, une marque de contrôle de la Commission AEF et un cachet de lecteur circulaire A1 (voir ci-dessous). Cette lettre a aussi un cachet de transit de Léopoldville du 1er mars 1945, un cachet de transit de Brazzaville du 1er mars 1945, un cachet de transit de Yaoundé du 31 mars 1945 et un cachet d'arrivée à Eseka du 2 avril 1945.



Figure 5.



Figure 6.

The February 2, 1944 Leopoldville cover in Figure 6 has the same censorship as the previous cover except it also has a Cameroun Commission B control mark. The AEF Commission A control mark on this cover is faint. The cover was opened and resealed at Brazzaville. It has a February 3, 1944 Brazzaville transit cancel, a February 21, 1944 Yaoundé transit cancel and a February 22, 1944 Edea receiving cancel.

Lettre de Léopoldville du 2 février 1944 (figure 6) soumise à la même censure que la lettre précédente, sauf qu'elle a reçu également une marque de contrôle de la Commission du Cameroun B. La marque de contrôle de la Commission A de l'AEF fut faiblement apposée sur cette lettre. L'enveloppe a été ouverte et refermée à Brazzaville. Elle comporte un cachet de transit de Brazzaville du 3 février 1944, un cachet de transit de Yaoundé du 21 février 1944 et un cachet d'arrivée à Edéa du 22 février 1944.



The June 26, 1943 Irumu to Cameroun cover in Figure 7 has the same censor tape and oval control marks as the preceding two covers. It has a Cameroun Commission B control mark, a faint AEF Commission A control mark, and a censure Congo Belge straight line censor mark. The back of the cover has a Leopoldville June 29, 1943 transit cancel, a Brazzaville July 2, 1943 transit cancel, and a faint July 13, 1943 Eseka receiving cancel.

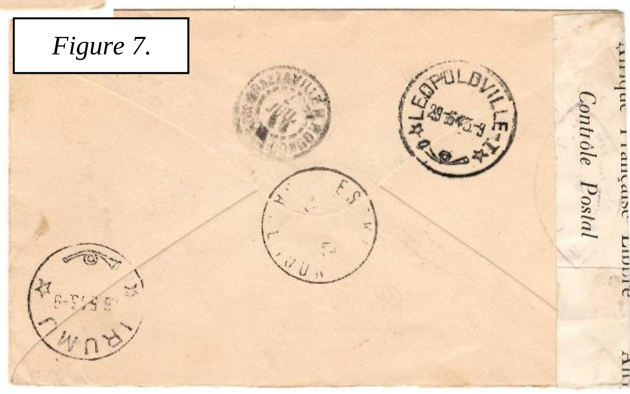


Figure 7.

Lettre du 26 juin 1943 expédiée d'Irumu à destination du Cameroun (figure 7) avec la même bande de censure et les mêmes marques de contrôle ovales que les deux lettres précédentes. Elle a aussi une marque de contrôle de la Commission B du Cameroun, marque (frappée légèrement) de contrôle de la Commission A de l'AEF et une griffe de censure du Congo Belge. Au verso elle a des cachets de transit de Léopoldville du 29 juin 1943, de Brazzaville du 2 juillet 1943 et un cachet d'arrivée à Eseka du 13 juillet 1943.

3. BLANK CENSOR TAPE – BANDE DE CENSURE VIERGES

White and brown-black censor tapes were used in Cameroun and AEF. Blank censor tapes used in Cameroun are scarce.

Des bandes de censure blanches et brun-noir ont été utilisées au Cameroun et en AEF. Les bandes de censure vierges utilisées au Cameroun sont rares.



The November 20, 1942 Matadi to Cameroun cover in Figure 8 has the blank white censor tape covering the Belgian Congo censor tape, which is tied to the envelope with a number 14 cachet. It has an oval cachet, a Cameroun Commission B control mark, an AEF commission control mark, a November 22, 1942 Leopoldville transit cancel, a November 26, 1942 Libenge transit cancel, and a November 27, 1942 Bangui transit cancel. The cover travelled by air from Bangui to Douala.

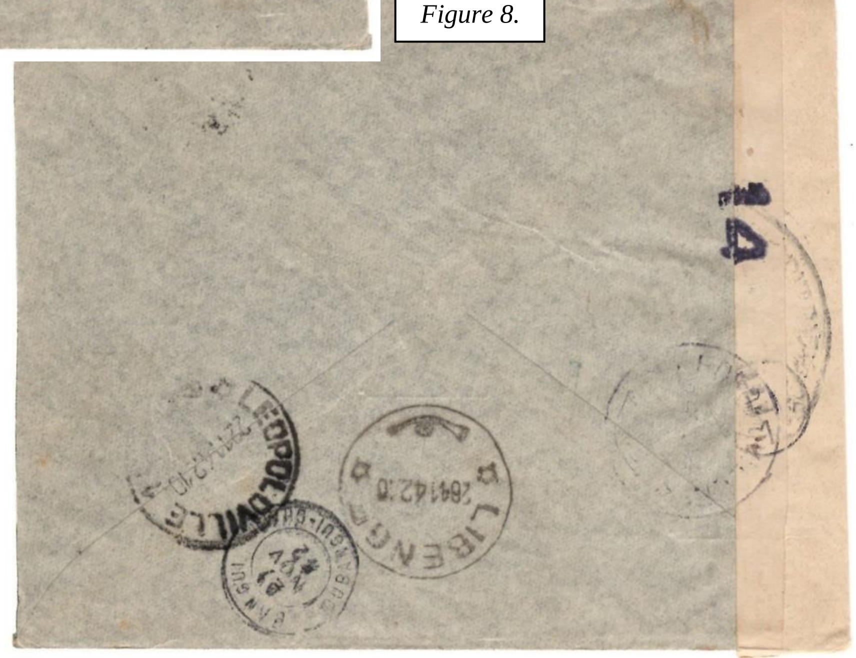


Figure 8.

Lettre du 20 novembre 1942 expédiée de Matadi vers le Cameroun (figure 8) avec la bande de censure blanche vierge recouvrant la bande de censure du Congo belge, appliqué par le lecteur 14. Elle a aussi un cachet ovale, une marque de contrôle de la Commission B du Cameroun, une marque de contrôle de la commission AEF, un cachet de transit de Léopoldville du 22 novembre 1942, un cachet de transit de Libenge du 26 novembre 1942 et un cachet de transit de Bangui du 27 novembre 1942. La lettre a voyagé par avion de Bangui à Douala.

4. OUVERT PAR L'AUTORITE MILITAIRE

This tape was used between February and July in 1942 in Yaoundé so it could possibly exist on Belgian Colonies mail. An example of this tape is shown in Figure 9.

Cette bande a été utilisée entre février et juillet 1942 à Yaoundé donc elle a pu éventuellement exister sur le courrier des Colonies Belges. Un exemple de cette bande est présenté à la figure 9.

OUVERT PAR L'AUTORITE MILITAIRE

Figure 9.

5. <u>OUVERT PAR CONTROLE POSTAL MILITAIRE</u>

In his book, *The Postmarks and Postal History of Cameroun Under French Administration*, Marty Bratzel states that this tape was only used for a few days in 1939 after censorship began. The text was typewritten / roneoed onto blank paper. Its use as a provisional measure probably predated the availability of the imprinted censor tapes mentioned earlier. I do not think this tape was ever used on Belgian Colonies mail. See Figure 10.

Dans son livre, *The Postmarks and Postal History of Cameroun Under French Administration*, Marty Bratzel affirme que cette bande n'a été utilisée que quelques jours en 1939, après le début de la censure. Le texte a été dactylographié/ronéotypé sur du papier vierge. Son utilisation comme mesure provisoire était probablement antérieure à la disponibilité des bandes de censure imprimées mentionnées plus haut. Je ne pense pas que cette bande n'ait jamais été utilisée sur le courrier des colonies belges. Voir la figure 10.

OUVERT PAR CONTROLE POSTAL MILITAIRE

Figure 10.

Commission A

The control postale Commission A cachet was used at Douala. It was used on mail with or without censor tape. It was used on mail to, from, and transiting through Cameroun, as well as internally within the country. There were two types of Commission A postal control cachets. Type II was only used in 1939 and is scarce. It is unlikely that any Belgian Colonies mail received this cancel. Figure 11 illustrates the two cachets.



Type I



Type II

Figure 11.

Le cachet de contrôle postal Commission A était utilisé à Douala. Il était utilisé sur le courrier avec ou sans bande de censure. Il servait pour le courrier à destination, en provenance et en transit à travers le Cameroun, ainsi qu'à l'intérieur du pays. Il existait deux types de cachets de contrôle postal de la Commission A. Le type II n'a été utilisé qu'en 1939 et est rare. Il est peu probable qu'un courrier des colonies belges ait reçu ce cachet. La figure 11 illustre les deux cachets.

There are five circle A reader's cachets which identify the people who censored the mail at Douala. The five devices are illustrated in Figure 12.

Il existe cinq cachets de lecteur A dans un cercle qui identifient les personnes qui ont censuré le courrier à Douala. Les cinq sont illustrés à la figure 12.

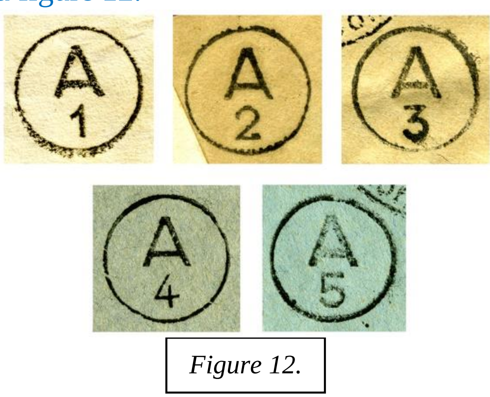


Figure 12.

The next three covers illustrate the use of these cachets.

Les trois lettres suivantes illustrent l'utilisation de ces cachets.

The October 15, 1942 Usumbura, Ruanda-Urundi cover to Douala in Figure 13 has a Commission A cachet and a November 21, 1942 receiving cancel.

Lettre du 15 octobre 1942 partie d'Usumbura au Ruanda-Urundi à destination de Douala (figure 13) averc un cachet de la Commission A et un cachet d'arrivée du 21 novembre 1942.



Figure 13.



The January 16, 1942 Leopoldville cover to Edea in Figure 14 has Cameroun censor tape, an oval resealing cachet, a Commission A control cachet, and a circle A5 reader's cachet. It has a January 19, 1942 Douala transit cancel and a January 21, 1942 Edea receiving cancel.

Figure 14.

Lettre expédiée de Léopoldville le 16 janvier 1942 à destination d'Edea (figure 14) avec une bande de censure du Cameroun, un cachet militaire ovale, un cachet de contrôle de la Commission A et un cachet de lecteur circulaire A5. Elle a un cachet de transit à Douala du 19 janvier 1942 et un cachet d'arrivée à Edea du 21 janvier 1942.

The registered air mail September 7, 1942 Stanleyville cover to Betare Oya in Figure 15 has a French Cameroun censor tape over Belgian Congo censor tape, a Commission A control mark, and a circle A5 reader's cachet.



Strangely, for a registered letter, there are no transit postmarks.

Figure 15.

Lettre expédiée en recommandé par avion le 7 septembre 1942, de Stanleyville, adressée à Betare Oya (figure 15), avec une bande de censure du Cameroun français sur une bande de censure du Congo belge, une marque de contrôle de la Commission A et un cachet de lecteur circulaire A5. Bizarrement, pour une lettre recommandée, il n'y a pas de cachet de transit.

The air mail October 23, 1941 Ebolowa cover to Belgian Congo in Figure 16 has Cameroun censor tape, an oval resealing cachet, a negative Commission A cachet, an October 27, 1941 Stanleyville transit cancel, and a November 1, 1941 Irumu transit cancel.

Figure 16.

Lettre expédiée par avion d'Ebolowa le 23 octobre 1941 à destination du Congo belge (figure 16) a reçu une bande de censure du Cameroun, un cachet ovale militaire, un cachet (en négatif) de la Commission A, un cachet de transit de Stanleyville du 27 octobre 1941 et un cachet de transit d'Irumu du 1er novembre 1941.

Marty Bratzel states that the Cameroun negative device was intended to be applied to the wax seal to close a mail bag. It was also applied as a control mark to mail for about a year. The Commission A negative cachet is not very clear so a clearer example is illustrated in Figure 17.

Marty Bratzel déclare que le cachet négatif du Cameroun était destiné à être appliqué sur le sceau de cire pour fermer un sac postal. Il a également été utilisé comme marque de contrôle sur le courrier pendant environ un an. Le cachet négatif de la Commission A n'étant pas très clair, un exemple plus clair est illustré à la figure 17.



Figure 17.



Figure 18.

The Commission A telegraphique cachet in Figure 18 was used on telegrams and occasionally on letters. It is possible that it was used on Belgian Colonies mail but such a use would be scarce.

Le cachet de contrôle télégraphique de la Commission A de la figure 18 a été utilisé sur des télégrammes et occasionnellement sur des lettres. Il est possible qu'il ait été utilisé sur le courrier des colonies belges, mais une telle utilisation serait rare.

The straight-line cachet in Figure 19 was used in Douala and similar straight-line devices were used elsewhere in Cameroun.

La griffe linéaire de la figure 19 a été utilisée à Douala et des griffes similaires ont été utilisées ailleurs au Cameroun.

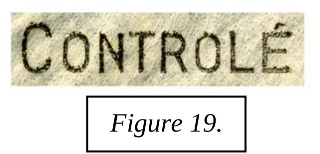


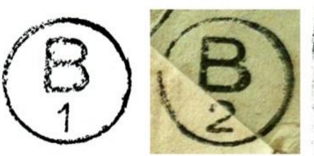
Figure 19.

Commission B

The controle postale Commission B cachet was the most common cachet used in Yaoundé. It was used on mail with or without censor tape. It was used on mail to, from, and transiting Cameroun as well internally within the country.

Le cachet du contrôle postal Commission B était le cachet le plus utilisé à Yaoundé. Il était appliqué sur le courrier avec ou sans bande de censure, sur le courrier à destination, en provenance et en transit au Cameroun ainsi qu'à l'intérieur du pays.

There are three circle B cachets which identify each of the people who censored the mail at Yaoundé. Even though none are shown on covers in this article there is probably Belgian Colonies mail with this cachet. The three cachets are shown in Figure 20.



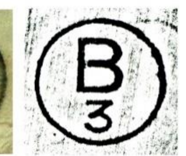


Figure 20.

Il y a trois cachets circulaires B qui identifient chacune des personnes qui ont censuré le courrier à Yaoundé. Bien qu'aucun cachet ne figure sur les enveloppes présentées dans cet article, il est probable que du courrier des colonies belges porte ce cachet. Les trois cachets sont illustrés à la figure 20.

The next five covers illustrate the use of the Commission B postal control cachet.
Les cinq lettres suivantes illustrent l'utilisation du cachet de contrôle postal de la Commission B.

The December 3, 1943 Coquilhatville cover to Cameroun in Figure 21 has Cameroun censor tape, an oval resealing cachet, a Commission B cachet, an AEF Commission A cachet, a December 18, 1942 Leopoldville transit cancel, a December 19, 1942 Brazzaville transit cancel, and a January 4, 1943 Eseka receiving cancel. Note that the Coquilhatville postmark on the front is incorrectly dated 1943 but the same postmark on the back is 1942. Note also, on the back side of the cover, that the resealing tape has an albino imprint.

Lettre expédiée de Coquilhatville le 3 décembre 1943 à destination du Cameroun (figure 21) avec une bande de censure du Cameroun, un cachet militaire ovale, un cachet de Commission B, un cachet de Commission A de l'AEF, des cachets de transit par Léopoldville le 18 décembre 1942, Brazzaville du 19 décembre 1942 et un cachet d'arrivée à Eseka le 4 janvier 1943. Notez que le cachet de la poste de Coquilhatville au recto est incorrectement daté « 1943 » au lieu de « 1942 » comme celui au verso. Notez également, qu'au verso de la lettre, la bande de fermeture porte une empreinte albinos.



Figure 21.

The July 9, 1943 Douala cover in Figure 22 to Belgian Congo was initially addressed to Yaoundé where it arrived on July 10, 1943. It has a Commission A cachet, a Commission B cachet, and a Belgian Congo censor tape which covers both the Cameroun resealing tape as well as the oval resealing cachet. Upon receipt at Yaoundé, air mail postage was added, and the cover, now readdressed to Leopoldville, re-posted on July 12. It has a July 22, 1943 Brazzaville transit cancel and a July 22, 1943 Leopoldville receiving cancel. The cover also has an AEF Commission Telegraphique cachet.

Lettre expédiée de Douala le 9 juillet 1943 (figure 22) à destination du Congo belge initialement adressée à Yaoundé où elle est arrivée le 10 juillet 1943. Elle porte un cachet de la Commission A, un cachet de la Commission B et une bande de censure du Congo belge qui recouvre à la fois la bande de fermeture du Cameroun et le cachet ovale. Dès réception à Yaoundé, l'affranchissement aérien a été ajouté, et l'enveloppe, désormais réadressée à Léopoldville, a été réaffranchie le 12 juillet. Elle porte un cachet de transit de Brazzaville du 22 juillet 1943 et un cachet d'arrivée à Léopoldville du 22 juillet 1943. L'enveloppe a reçu également un cachet de la Commission Télégraphique de l'AEF.



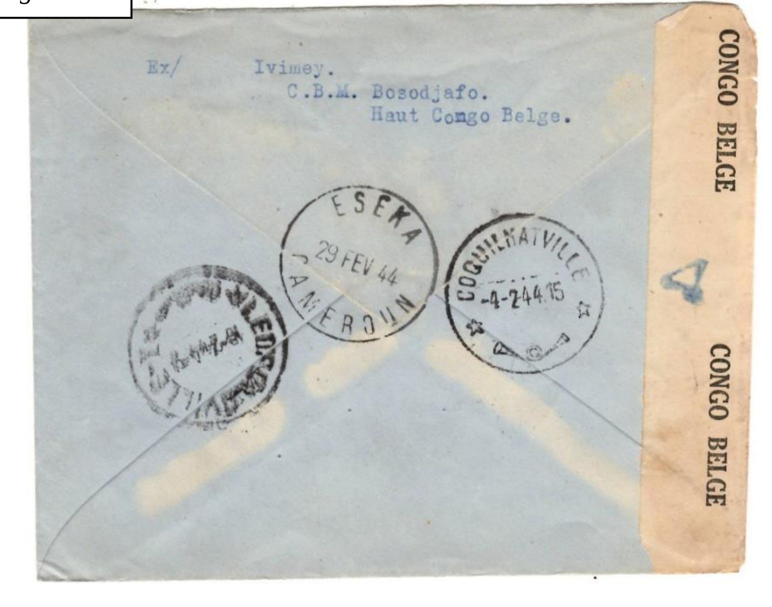
Figure 22.



Figure 23.

The January 26, 1944 Basankusu cover to Cameroun in Figure 23 has an AEF Commission A postal control cachet, a Commission B cachet, Belgian Congo censor tape, and a blue 4 which is a Belgian Congo censor mark. It has a February 4, 1944 Coquilhatville transit cancel on the back, a February 16, 1944 Leopoldville transit cancel, and a February 29, 1944 Eseka receiving cancel. Note that the Commission B cachet was applied at Yaoundé and the Commission A cachet at Brazzaville. Note also that the Coquilhatville transit cancel is February 4, 1944 and another Coquilhatville cancel dated February 7, 1944 was applied on the front to the resealing tape after censorship.

Lettre Basankusu le 26 janvier 1944 à destination du Cameroun (figure 23) avec un cachet de contrôle postal de la Commission A de l'AEF, un cachet de la Commission B, une bande de censure du Congo belge et un « 4 » bleu qui est une marque de censeur du Congo belge. Elle porte au verso des cachets de transit de Coquilhatville du 4 février 1944, de Léopoldville du 16 février 1944 et un cachet d’arrivée à Eseka du 29 février 1944. A noter que le cachet Commission B a été appliqué à Yaoundé et le cachet Commission A à Brazzaville. Notez également que le cachet du transit de Coquilhatville est du 4 février 1944 et qu’un autre cachet de Coquilhatville datée du 7 février 1944 a été appliquée au recto sur la bande de fermeture après censure.



The March 24, 1942 Stanleyville cover to Cameroun in Figure 24 has a Commission B cachet, a censure Congo Belge censor mark, and a March 30, 1942 Douala receiving cancel.

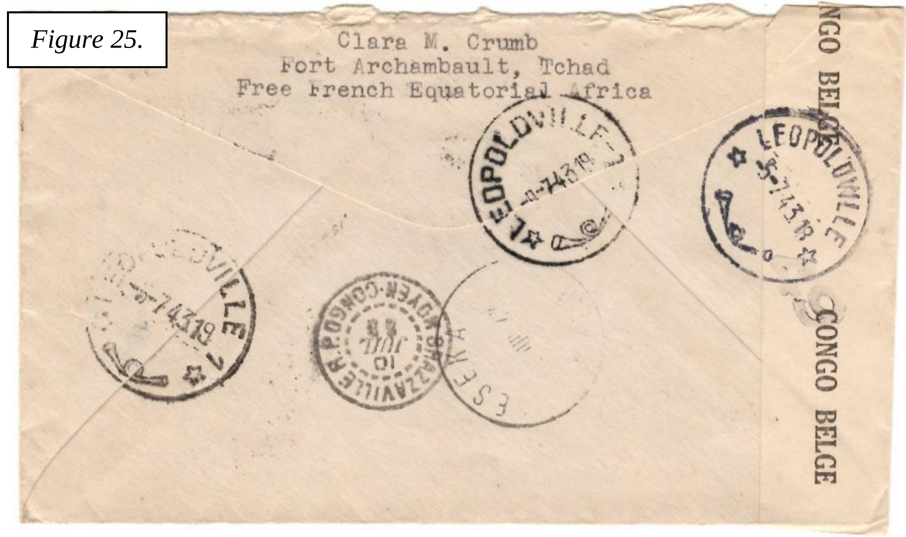
Lettre expédiée de Stanleyville le 24 mars 1942 à destination du Cameroun (figure 24) avec un cachet de la Commission B, une marque de censure du Congo Belge et un cachet d’arrivée de Douala du 30 mars 1942.



Figure 24.



Figure 25.



The July 2, 1943 Matadi cover to Cameroun in Figure 25 has Belgian Congo censor tape, a Commission A cachet used in Cameroun, a violet Commission A cachet used in AEF, a July 8 (or 9), 1943 Leopoldville transit cancel (just below the sender's address), a July 10, 1943 Brazzaville transit cancel, and a faint Eseka receiving cancel dated later in July 1943. Note that the Leopoldville cancel on the resealing tape, applied after censorship had been completed, is dated July 5, 1943. Note also that another Leopoldville cancel on the back is also dated July 5, 1943. However, that strike reads Leopoldville-1, whereas the strike used on the resealing tape is just Leopoldville, i.e. a different handstamp.

Lettre expédiée de Matadi le 2 juillet 1943 à destination du Cameroun (figure 25) avec une bande de censure du Congo belge, un cachet de la Commission A utilisé au Cameroun, un cachet violet de la Commission A utilisé en AEF, des cachets de transit de Léopoldville du 8 (ou 9) juillet 1943 (juste en dessous de l'adresse de l'expéditeur), de Brazzaville du 10 juillet 1943 et un cachet d'arrivée à Eseka daté en juillet 1943. A noter que le cachet de Léopoldville sur la bande de fermeture, appliquée après la censure, est daté du 5 juillet 1943. A noter également qu'un autre cachet de Léopoldville au dos est également daté du 5 juillet 1943. Cependant, cette frappe indique Léopoldville-1, alors que la frappe utilisée sur la bande de fermeture est simplement Léopoldville, c'est-à-dire un cachet différent.



Figure 26.

Marty Bratzel reports that only two strikes of the Commission B negative cachet have been recorded. This cachet would not appear on Belgian Colonies mail. The cachet is illustrated in Figure 26.

Marty Bratzel rapporte que seules deux frappes du cachet négatif de la Commission B ont été recensés. Ce cachet n'apparaîtrait pas sur le courrier des Colonies Belges. Le cachet est illustré à la figure 26.

The Commission B telegraphique cachet in Figure 27 was used on telegrams and occasionally on letters. It is possible that it was used on Belgian Colonies mail but such a use would be scarce.

Le cachet télégraphique de la Commission B de la figure 27 était utilisé sur les télégrammes et occasionnellement sur les lettres. Il est possible qu'il ait été utilisé sur le courrier des Colonies Belges mais une telle utilisation serait rare.



Figure 27.

Commission C



Figure 28.

Commission C was located in Ebolowa. It functioned as a local or regional center for the facilitation of the censorship process. Censor tape was only rarely applied at this location. From May through September of 1942 and occasionally later, the Commission C cachet in Figure 28 was applied mainly on local mail. It is unlikely mail to or from the Belgian Colonies would have a Commission C cachet. All mail from Cameroun to AEF passed through either Commission A (Douala) or Commission B (Yaoundé), so it is expected to find one of those cachets on mail from Cameroun to the Belgian Congo.

La Commission C était située à Ebolowa. Elle fonctionnait comme un centre local ou régional pour faciliter le processus de censure. La bande de censure n'était que rarement appliquée à cet endroit. De mai à septembre 1942 et parfois plus tard, le cachet de la Commission C illustré à la figure 28 a été appliqué principalement au courrier local. Il est peu probable que le courrier à destination ou en provenance des colonies belges ait un cachet de Commission C. Tout le courrier du Cameroun vers l'AEF passait soit par la Commission A (Douala), soit par la Commission B (Yaoundé), il est donc possible de trouver l'un de ces cachets sur le courrier du Cameroun vers le Congo belge.

Other Considerations
Autres considérations

There are quite a few local control cachets used in other towns. Since local postal control was primarily for mail that did not transit either Commission A or Commission B, it would not be expected to find local postal control cachets on mail from Cameroun to the Belgian Congo.

Il existe de nombreux cachets de contrôle local utilisés dans d'autres villes. Étant donné que le contrôle postal local concernait principalement le courrier qui ne transitait ni par la Commission A, ni par la Commission B, on ne s'attendrait pas à trouver des cachets de contrôle postal local sur le courrier du Cameroun vers le Congo belge.

There were a number of military cachets and marks used in Cameroun. Military cachets were only on mail sent to or from someone in the armed forces. This mail was usually stampless covers marked Franchise Militaire or F.M. to denote free franking. Military cachets would not appear on Belgian Colonies mail but could appear on mail to and from AEF and other French territories.

Il existait un certain nombre de cachets et de marques militaires utilisés au Cameroun. Les cachets militaires ne figuraient que sur le courrier envoyé à ou par un membre des forces armées. Ce courrier était généralement constitué de lettres non affranchies marquées Franchise Militaire ou F.M. pour désigner l'affranchissement gratuit. Les cachets militaires n'apparaîtraient pas sur le courrier des colonies belges mais pourraient apparaître sur le courrier à destination et en provenance de l'AEF et d'autres territoires français.

As mentioned earlier, the British Cameroons was a narrow strip of territory separating French Cameroun and Nigeria. The British Cameroons censor station was at Victoria. The station used the standard Nigeria Passed by Censor cachet with the number 19, which denoted Victoria, as well as a half-moon censor mark without a number. Mail was probably routed to the Belgian Congo via Nigeria but it is possible that it could have been routed via Douala – and vice versa.

Comme mentionné précédemment, le Cameroun britannique était une étroite bande de territoire séparant le Cameroun français et le Nigeria. La station de censure du Cameroun britannique se trouvait à Victoria. Celle-ci a utilisé le cachet standard Nigeria Passed by Censor avec le numéro 19, qui désignait Victoria, ainsi qu'une marque de censure en demi-lune sans numéro. Le courrier était probablement acheminé vers le Congo belge via le Nigeria, mais il est possible qu'il ait pu être acheminé via Douala – et vice versa.

The cover in Figure 29 traveled from Elizabethville in the southern part of the Belgian Congo to Leopoldville in the north, then to Lagos, Nigeria and, finally, to Douala in French Cameroun. The entire journey was by air. The cover, postmarked Elizabethville October 25, 1943, has Cameroun censor tape covering Belgian Congo censor tape, an oval resealing cachet, a Cameroun Commission A cachet, Nigeria censor tape tied by a Nigeria censor cachet, an October 27, 1943 Leopoldville transit cancel, and a Douala November 8, 1943 receiving cancel.

La lettre illustrée en figure 29 a voyagé d'Elisabethville dans la partie sud du Congo belge, à Léopoldville au nord, puis à Lagos, au Nigéria et, enfin, à Douala au Cameroun français. Tout le voyage s'est fait par voie aérienne. La lettre, oblitérée par la poste d'Elisabethville le 25 octobre 1943, est revêtue d’une bande de censure du Cameroun recouvrant la bande de censure du Congo belge, un cachet de fermeture ovale, un cachet de la Commission A du Cameroun, une bande de censure du Nigeria revêtue par un cachet de censure du Nigeria, une oblitération de transit de Léopoldville du 27 octobre 1943, et un cachet d’arrivée à Douala du 8 novembre 1943.





Figure 29.

Acknowledgements
Remerciements

Marty Bratzel and his detailed book inspired me and made it possible for me to write this article. I would like to thank him for providing answers to my questions, proofreading this article, and providing some of the illustrations, among other things he did to help me. I would also like to thank Thomas Lindekens and Emie Tremblay for their help with this article.

Marty Bratzel et son livre détaillé m'a inspiré et m'a permis d'écrire cet article. Je tiens à le remercier d'avoir répondu à mes questions, d'avoir relu cet article et d'avoir fourni certaines illustrations, entre autres choses. Je remercie également Thomas Lindekens et Emie Tremblay pour leur aide dans la rédaction de cet article.

Bibliography
Bibliographie

- Bratzel, M.P. Jr. *The Postmarks and Postal History of Cameroun under French Administration – 1916-1959.* MPB Canada, Windsor, Ontario, Canada, 2021. xiv + 481 pages plus 658 pages on a searchable CD. ISBN 978-0-9694026-9-5.

- Deijnckens Walter, Foreign Censorship – The French Colonies, Belgian Congo Study Circle Bulletin 134, March 2005

- Jennings, Eric T. *Free French Africa in World War II – The African Resistance.* New York, Cambridge University Press, 2015. 300 pages. ISBN 978-1-107-69697-6.

- Maddocks, R.J. *Facets of Cameroun in Wartime.* Cockrill Series Booklet No. 58, Hampstead Norreys, Newbury, Berkshire, United Kingdom, 1985. 80 pages.

- Morvay Alan, World War II Censorship within the Congo Region, France and Colonies Philatelic Society Vol. 70 No. 2, April 2014

"Section archivage"
"Record Section"

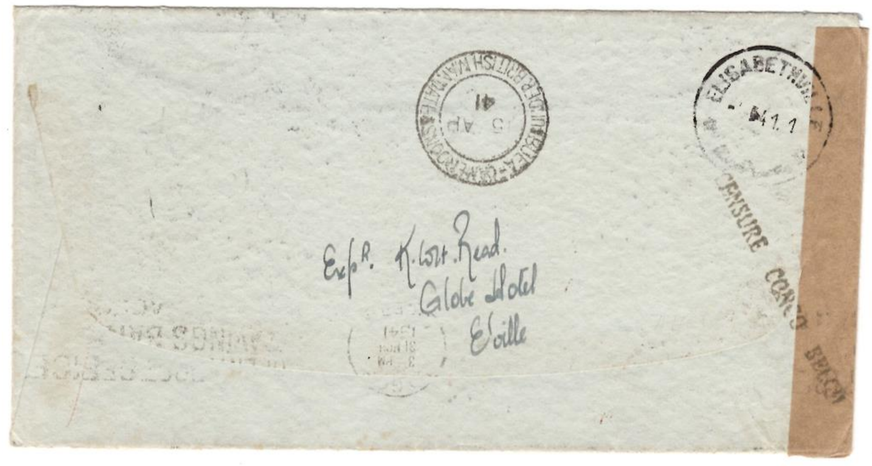
Le but de cette section est de donner aux collectionneurs la possibilité de partager des objets intéressants avec d'autres collectionneurs sans écrire d'article.

The purpose of this section is to give collectors the opportunity to share interesting items with other collectors without writing an article.

Sujet n°1
Recorded n°1

Ces deux lettres sont présentées dans la continuité de l'article du numéro 49 des Congolâtres Censure de la Côte d'Or (Ghaana) sur courrier des colonies belges. Cette lettre du 1er mars 1941, a parcouru un itinéraire inhabituel depuis Elisabethville, dans le sud du Congo belge, pour arriver à la Gold Coast comme escale de transit. Elle a reçu une bande de censure du Congo belge, deux griffes de censure du Congo belge et une utilisation rare du cachet de censure hexagonal de la Gold Coast pour ce courrier. Traversant le Nigeria, où le courrier du Cameroun britannique était normalement censuré, comme le montre une légère oblitération de transit de Lagos du 31 mars 1941, la lettre est arrivée à Buea, au Cameroun britannique le 5 avril 1944.





Collection Alan Morvay

These two covers are shown as a continuation of the article in Congolatres issue #49 Gold Coast censorship on Belgian Colonies Mail. This March 1, 1941 traveled an unusual route from Elizabethville in Southern Belgian Congo to arrive at Gold Coast as a stop in transit. It has Belgian Congo censor tape, two Belgian Congo straight line censor marks, and an uncommon use of the Gold Coast hexagon censor cachet for this mail. It traveled through Nigeria where British Cameroons mail was normally censored, as shown by a faint March 31, 1941 Lagos transit cancel. It arrived at Buea, Brisitsh Cameroons where an April 5, 1944 receiving cancel was applied.

Sujet n°2
Recorded n°2





Collection Alan Morvay

This June 18, 1944 Takoradi, Gold Coast cover has Gold Coast censor tape, an August 11, 1944 Elizabethville transit cancel, and an October 2, 1944 Coquilhatville receiving cancel.

Cette lettre expédiée de Takoradi, Gold Coast le 18 juin 1944 a une bande de censure de Gold Coast, un cachet de transit d'Elisabethville du 11 août 1944 et un cachet d’arrivé de Coquilhatville du 2 octobre 1944.

Disponible gratuitement sur/available free from:
http://www.philafrica.be/MAGHREBOPHILA/index.htm



mars 2013	juin 2013	sept 2013	dec 2013
numero #1	numero #2	numero #3	numero #4
mars 2014	juin 2014	sept 2014	dec 2014
numero #5	numero #6	numero #7	numero #8
mars 2015	juin 2015	sept 2015	dec 2015
numero #9	numero #10	numero #11	numero #12
mars 2016	juin 2016	sept 2016	dec 2016
numero #13	numero #14	numero #15	numero #16